

HONORAIRES IMMOLENS

Transaction

Maison, appartement : 3% maxi du prix net vendeur avec un minimum de
5000€ ttc

Immeuble de rapport : 5% maxi du prix net vendeur avec un minimum de
8000€ ttc

Location

Maisons et appartements

Visites, rédaction des baux + frais d'agence : 7€ / m²

Avec un maximum de 700€ par partie

Maisons et appartements

Etat des lieux :

Surfaces jusque 60 m² : 2,50€ / m² soit maxi 75€ par partie

Surfaces supérieures à 60 m² : forfait 75€ par partie

Maisons et appartements

Rédaction des baux uniquement :

Forfait 139€ par partie

Bureaux et commerces

15% ht du loyer annuel avec un minimum de 1000€00 ht

Sarl RSJ- IMMOLENS au capital de 8000€ - carte professionnelle
n°CPI 6206 2016 000 005 869 sans maniement de fonds - Préfecture
Pas de Calais

RCS Arras 448656991 - RCP Allianz n°86181229
14 Boulevard Basly 62300 Lens - 03 21 20 75 75 -
immolens@gmail.com - www.immolens.net

